## Le compte bancaire et moyens de paiement

## **Objectifs**

- Maîtriser la réglementation applicable aux comptes bancaires
- Identifier les risques liées à l'ouverture et au fonctionnement des comptes
- Développer ses connaissances sur les moyens de paiement
- Comprendre les obligations en matière d'information et de conseil inhérentes aux professionnels de la banque

## Public:

Analystes crédit, futurs Chargés d'affaires Entreprises, chargés d'Affaires Entreprises, chargé d'affaires Professionnels

Durée: 2 jours (14 heures)

Participants: 2 à 10 max.

## **PROGRAMME**

- 1. La responsabilité nouvelle du banquier et la connaissance du client : la MIF, la DSP, la D3, etc.
  - La MIF
  - La Directive sur les services de paiement
    - Le contrat cadre
    - o Les services de paiement
    - Les PSP
  - La D3
- 2. La connaissance du client : une obligation légale (KYC)
  - Les vérifications préalables à l'ouverture du compte des personnes physiques et entrepreneur
  - Les vérifications préalables à l'ouverture du compte des personnes morales
  - Les obligations légales : interrogation du FCC
  - Les autres fichiers : le FNCI, FICOBA, le GIE Carte bancaire, le FICP, le FIBEN
  - L'évaluation du client : la connaissance de la situation économique
  - La classification du client : les clients professionnels, les non-professionnels
  - Le profil du client : la nécessaire mise à jour des informations clients
  - Comment se prémunir vis-à-vis des usurpations d'identité?
- 3. Les supports techniques
  - Le compte bancaire et les différents types de comptes
  - La convention de compte : la nécessaire cohérence entre les conditions particulières et son fonctionnement
    - Le compte courant : les modalités

- Comptes individuels et comptes collectifs
- o Comptes collectifs : la solidarité passive et active
  - o Comptes usufruit, nue-propriété
- o Compte de résidents et compte de non-résident
- La clôture de compte
  - o A l'initiative de la Banque, du titulaire
- L'insolvabilité et la faillite de la personne morale
- Pour aller plus loin
  - Les procurations
  - o Obligation d'information et de conseil
- o Principe de non-ingérence et devoir de prudence
  - La surveillance des comptes
  - Les procédures collectives
- 4. Les moyens et instruments de paiement
  - Espèce, chèque, carte bancaire, prélèvement et virement
  - Lettre de change et le billet à ordre
  - La loi Dailly
  - Les crédits et remises documentaires
  - Les transferts (SWIFT)